



Livraison sans commande ni BL signé

Par **Tom25400**, le **10/05/2016** à **23:20**

Bonjour,

J ai commander du beton par camion toupie sans rien signé.

Le beton m à ete livrer et on ne m a rien fait signé, ni devis, ni commande, ni BL.

Pourtant, quand je regarde le BL que m à donner le chauffeur, dans la case signature client c est lui qui a signé.

Peut on par conséquent me forcer à payer ?

Car, je veu bien payer mais j ai un souci avec eux, ils ont rajouter bcp d eau dans le beton (alors qu il faut l accord du client car apres il n est plus NF), ils m ont livrer du beton non conforme à ma commande et pour finir ils ont mis plein de beton sur la route (j ai donc dès souci avec les voisins). Je leur demande donc un geste mais il ne veule rien savoir. Et quand je dis que je paierais pas (la facture est de 2500€) s il nettoie pas la route il me dise que les camions sont équipée de GPS et qu il peuve prouver que les camions toupie étaient cher moi de tel heure à tel heure et que je suis forcer de payer.

Merci de votre réponse.

Tom

Par **morobar**, le **11/05/2016** à **09:18**

Bonjour,

Il est certain que le fournisseur peut prouver la livraison du béton, par exemple avec les

voisins mécontents.

Il faut donc entamer une procédure de réclamation en LR/AR en protestant sur les points évoqués:

* béton non conforme à la commande, d'où votre refus d'agréer la réception qui a conduit à l'autosignature du conducteur Mais il faudra prouver vos propos.

* dégradation de la voirie avec demande de remise en état.

Par **ASKATASUN**, le 11/05/2016 à 17:48

Bienvenu,

[citation] J'ai commandé du béton par camion toupie sans rien signé. [/citation] C'est l'usage, que vous soyez professionnel, avec un compte client ouvert dans une centrale à béton, ou particulier, les commandes de BPE se passent par téléphone la veille pour le lendemain.

Il n'y a que lorsque les volumes de BPE sont importants que cela fait l'objet de commande écrite afin que la centrale puisse planifier sa production et les livraisons.

[citation] Le béton m'a été livré et on ne m'a rien fait signé, ni devis, ni commande, ni BL.

Pourtant, quand je regarde le BL que m'a donné le chauffeur, dans la case signature client c'est lui qui a signé. [/citation]

Le BL n'aurait jamais dû être signé par le chauffeur, mais par vous. Le chauffeur a une case spécifique pour signer à fin d'identifier qui a transporté le BPE car les camions sont dans la majorité des cas loués à la journée.

[citation] Peut-on par conséquent me forcer à payer ? [/citation] Oui si il prouve que le BPE vous a été livré, non dans le cas inverse.

[citation] Car, je veux bien payer mais j'ai un souci avec eux, ils ont rajouté bcp d'eau dans le béton (alors qu'il faut l'accord du client car après il n'est plus NF), [/citation] Quelle quantité d'eau ? A la centrale au moment de la fab ou de l'initiative du chauffeur ?

Si c'est à la fab, je peux vous dire une chose : votre béton n'est pas du tout conforme à votre commande.

Il est probable que ce soit un retour partiel à la centrale, donc un refus d'un client pro qui n'a pas voulu toute la quantité de béton que lui livrait la centrale. Pourquoi ? Erreur de commande dans la quantité, la caractéristique ? ? Ce béton ne lui sera pas facturé mais le transport A et R, oui.

Dans ce cas le camion est retourné à la centrale et ils ont malaxé la quantité complémentaire correspondant à votre commande et vidé dans la toupie qui est arrivée chez vous. Ladite toupie a dégueulé partout devant chez vous et vos voisins parce que le chauffeur a mal estimé le volume non livré chez le client pro précédent.

Si vous réclamez pour la qualité du béton livré et les salissures sur chaussée, vous ne pourrez pas contester avoir reçu le BPE. Après il reste à vous mettre d'accord avec le chef de centrale sur le prix à payer !

Si vous en restez là et ne payez pas, le chef de centrale facturera le BPE au chauffeur qui s'est permis de signer le BL à votre place.

[citation] Quand je dis que je paierais pas (la facture est de 2500€) s'il nettoie pas la route il me dise que les camions sont équipés de GPS et qu'il puisse prouver que les camions toupie étaient cher moi de tel heure à tel heure et que je suis forcé de payer [/citation]

Tout ça c'est du blabla..... Je peux vous dire que pour tous les clients n'ayant pas de compte

pro ouvert à la centrale (les artisans, les particuliers, etc....), l'instruction formelle est passée à tout les chauffeurs de ne pas verser une goutte de béton tant qu'ils n'ont pas la certitude que ce qui est dans leur camion a été réglé.

Par **Tom25400**, le **11/05/2016 à 19:19**

Bonjour Askatasun,

Merci de tes réponses tres précises.

Pour te répondre, l'eau (55l) à été ajoutée à l'initiative du chauffeur.

Le béton qui a coulé sur la chaussée vient des camions toupies qui venaient verser leur contenu dans le camion équipée de la pompe.

Que feriez vous à ma place ? Négocier la facture de 2500€ ou ne pas payer ?

Du fait que tous les BL ont été signés par le chauffeur (dans la case client) malgré que leur GPS peuvent prouver qu'ils étaient présents chez moi de tel à tel heure ?

D'avance merci, bonne soirée.

Tom

Par **Tom25400**, le **11/05/2016 à 19:22**

Bonjour Morobar,

Merci de votre réponse.

Je ne peux pas prouver que le chauffeur a signé tous les BL à ma place car j'ai les doubles, c'est pas ma signature et on voit facilement que c'est un droitier qui a signé (alors que moi je suis gaucher).

Bonne soirée

Tom

Par **ASKATASUN**, le **12/05/2016 à 09:34**

[citation]Pour te répondre, l'eau (55l) à été ajoutée à l'initiative du chauffeur[/citation]

55 L dans une toupie de 6, 8 ou 9 M3 ?

Enfin quelque soit le volume de BPE dans la toupie c'est vraiment beaucoup. Je pense que cela peut faire perdre au béton mis en place de l'ordre de 30% à 40% de ses caractéristiques mécaniques escomptées.

À la commande, avez vous bien spécifié que le BPE serait pompé ? Le pompage nécessite une consistance du BPE particulière (de S3 à S5).

Pour atteindre la consistance voulue et éviter d'ajouter trop d'eau en fin de malaxage à la centrale, il est souvent ajouté du fluidifiant pour rendre le BPE plastique et empêcher tout

risque de grippage du pompage.

Cela évite de rajouter de l'eau pour fluidifier sur le lieu de livraison, ce qui est de toute façon interdit, sauf à répondre à l'exigence du client en la matière.

Du fait d'ajout d'eau en grande quantité cette toupie n'est absolument pas conforme. Je ne sais pas à quoi à servi le béton, mais l'ouvrage réalisé avec n'aura pas lui même les caractéristiques mécaniques voulues.

Si c'est un dallage, passe encore, mais si ce BPE a servi à réaliser un ouvrage en élévation supportant des charges c'est pas terrible car des désordres sont craindre.
Demandez au responsable de la centrale de venir faire un essai in situ au scléromètre, à 14 et 21 jours après mise en place, vous verrez ce que le béton vaut ?

A partir de là, tout est possible, concernant le paiement de la facture. Elle est de 2 500 € et vous devez avoir le détail, c'est à dire : le pompage + le BPE (x m3) et les couts de livraison.
[citation]Que feriez vous à ma place ? Négocier la facture de 2500€ ou ne pas payer ?[/citation]

A votre place étant certain d'avoir passé les bonnes instructions de commande de mon BPE, je ne payerais que le pompage dans l'attente du verdict du scléromètre et je ferais part de mon désaccord par courrier RAR comme le préconise MOROBAR.

Par **Tom25400**, le **12/05/2016** à **11:10**

Merci Askatasun,
Pour te répondre, ils ont ajouter 55l sur le premier camion qui était de 5m3.
Le beton était du S4.
Merci encore de ton étude.
Bien cordialement
Tom

Par **ASKATASUN**, le **12/05/2016** à **11:25**

[citation]ils ont ajouter 55l sur le premier camion qui était de 5m3. Le beton était du S4[/citation]
Consistance S4 on est en présence d'un béton fluide, pompable sans problème ! Il n'y avait aucune nécessité de mettre 55 l d'eau dans 5m3 de BPE S4, c'est un sabotage du produit par le chauffeur.
Le verdict du scléromètre s'impose, mais le résultat ne va pas être brillant. Je pense que ce béton à perdu au moins 40% de sa résistance mécanique.
C'est certain cette toupie ne doit pas être réglée.
Par ailleurs pour arriver à un compromis sur ce qui doit être payé, il faut menacer à votre tour de faire expertiser et démolir aux frais de la centrale en cas non conformité du béton. En face le ton devrait changer.....et être plus conciliant sur ce qu'il convient que vous leur régliez.

Par **Tom25400**, le **12/05/2016** à **11:38**

Merci de votre expertise très précise, vous êtes extrêmement compétent dans le domaine.

Encore merci !

Je vous tiendrais informer de la suite, je dois voir leur commercial demain en principe.

Bien cordialement

Tom